Le Communal de l'Abbaye

On aura découvert sur notre étude de la région de Là-haut, que cet alpage villageois fut constitué des parcelles innombrables que les gens de l'Abbaye possédaient là-haut et dont ils s'étaient désistés peu à peu.

Cet abandon progressif, et même parfois rapide, correspondait de manière exacte à ce phénomène de repli, c'est-à-dire les Combiers délaissant les zones les plus éloignées des villages pour gagner ceux-ci ou même les centres industriels plus à même de leur offrir du travail.

Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, le village de l'Abbaye, avec ténacité mais d'une manière irrésistible, put se constituer un alpage en ces lieux, et non seulement de dimensions respectables, mais aussi avec des terrains de très bonne qualité, puisqu'autrefois ils constituaient pour beaucoup d'entre eux des champs labourables.

Le chalet du communal est aussi dit Chez Siméon. C'est une ancienne ferme avec toutes ses caractéristiques d'alors, c'est-à-dire surtout avec ce bon vieux néveau au levant. Les photos suivantes en témoigneront.

Reste à savoir quand elle fut rachetée. En fait la situation des rachats successifs de toutes les propriétés situées au-dessus de l'Abbaye est si complexe, qu'il est difficile de savoir quel achat correspond au lot « Siméon ».

Sachons ainsi qu'en 1869 le village de l'Abbaye rachète le domaine de Louis Volf à Vevey, consistant en 3500 toises de terre et sur lequel repose un bâtiment ayant logement, grange et écurie, avec une citerne. Le tout pour le prix de 1000.- Ce domaine avait appartenu antécédemment à Jean fils de Jaques Henri Golay, est plus anciennement encore, en 1814, à Abram Isaac feu Siméon Guignard. On pourrait ainsi croire être orienté sur la ferme dite aujourd'hui chez Siméon. Certitude renforcée par les notes suivantes :

1872 : location de la maison de feu Siméon Guignard à Ami Cart

1873 : Louis Dunand pourra loger à la maison de feu Siméon Guignard

1878 : le petit berger peut habiter la maison de feu Siméon Guignard.

Si des achats successifs jettent le doute sur cette situation, nous la tiendrons néanmoins pour acquise, c'est-à-dire que le hameau entra en possession de Chez Siméon en 1869, et cela pour le prix de 1000.-

Chez Siméon, avec la Piccotettaz et la Coche seront les seuls bâtiments de l'endroit à avoir été épargné par la démolition.

En 1884 c'est la construction de l'écurie adjacente à la maison de feu Siméon Guignard par Bignens de Vaulion. Lors de la fixation des conditions d'amodiation de la partie supérieure du communal, ce pâturage n'ayant pas de désignation proprement dite, il fut décidé de le porter sous la désignation La Fruitière. Henri Potterat d'Orny propose 2200.-

Le terme de fruitière vient probablement de cette époque. Ainsi notre théorie quant à la non possibilité que ce terme ait concerné les Chalottets – voir ce chapitre – serait la bonne.

Par différentes notes de la même époque, on se rend compte que le village, après qu'il ait racheté différents domaines dans le coin afin d'agrandir le communal, démolit à tour de bras. Encore un peu et il ne va rien rester.

Le communal connaîtra désormais lui aussi sa montée. En 1905 il faut 70 à 80 litres de vin blanc pour offrir aux paysans. C'est ici le cas de dire que l'on n'abreuve pas rien que le bétail !

On reconstruit une annexe chez Siméon en 1908, tandis que les rachats de domaines divers se poursuivent tambour battant.

En 1914 il faut toujours 80 litres de liquide pour la montée, belle preuve que nos paysans ne se laissent pas aller. Et pourtant, c'est en cette même année 1914 que les présidents du Conseil administratif du village de l'Abbaye meurent comme des mouches !

En 1937 on achète une chaudière pour le communal. Est-ce à dire que l'on y fabrique pour la première fois ?

Et ainsi de suite. On découvrira ces petits faits dans nos notes figurant dans le bas de ce chapitre.

Chez Siméon, ou communal de l'Abbaye. La partie de droite fut rajoutée en 1884. L'écurie de gauche fut construite en 1908.

Ce bon vieux néveau où l’on peut prendre place, les soirs d’été, pour prendre un verre.

Au fond du néveau, à gauche ainsi que le veut la coutume, la porte d’entrée du corridor. Elle en a vu passer du monde, celle-là. Il suffit de voir l’usure de la pierre mise en guise de palier.

Partie levant ci-dessus, et partie arrière ci-dessous

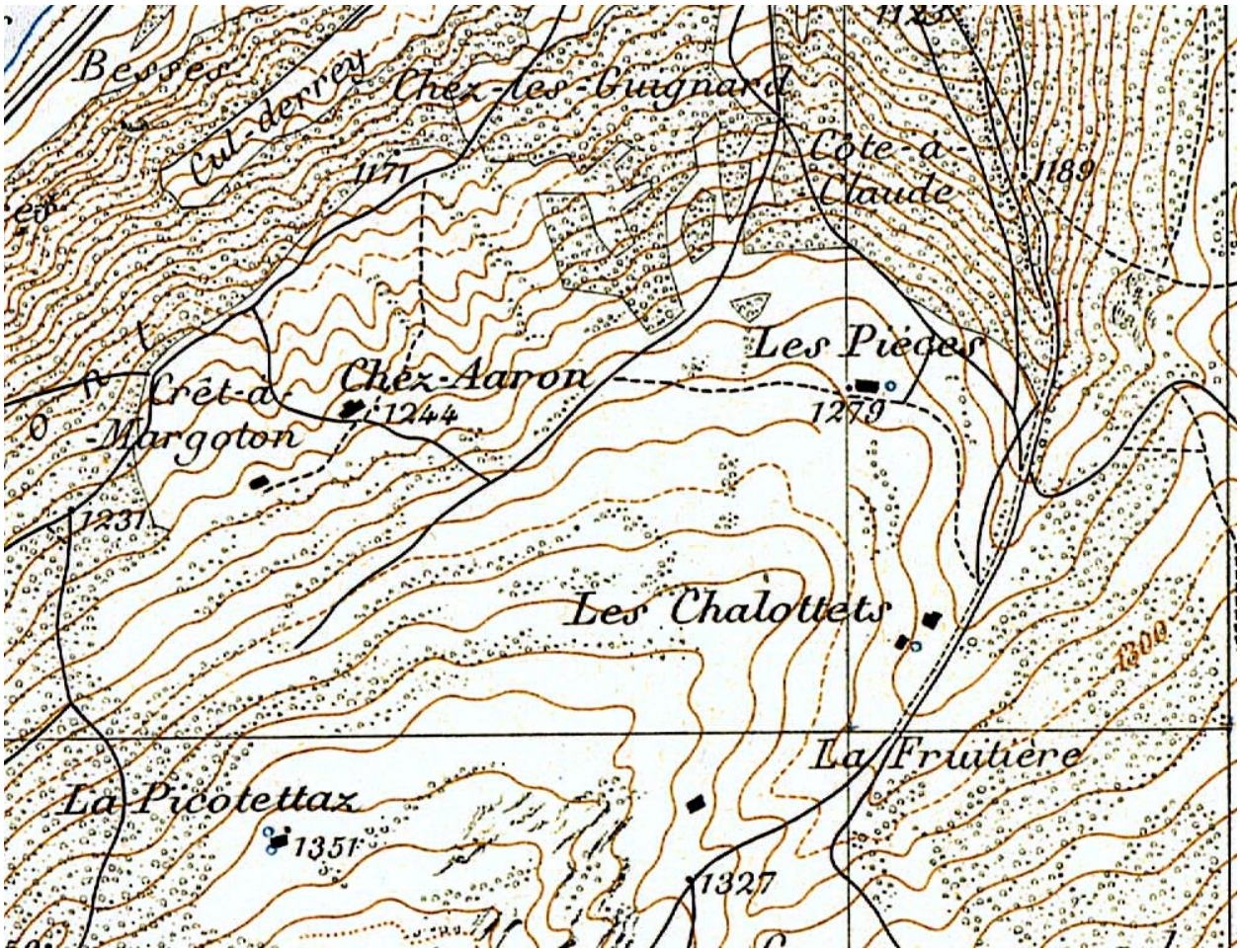

Carte fédérale de 1892. Chez Siméon est à découvrir à proximité du toponyme Les Pièces. On découvrira la situation en 1907 sur la carte de la page suivante. Ci-dessous, Chez Siméon en 2002.

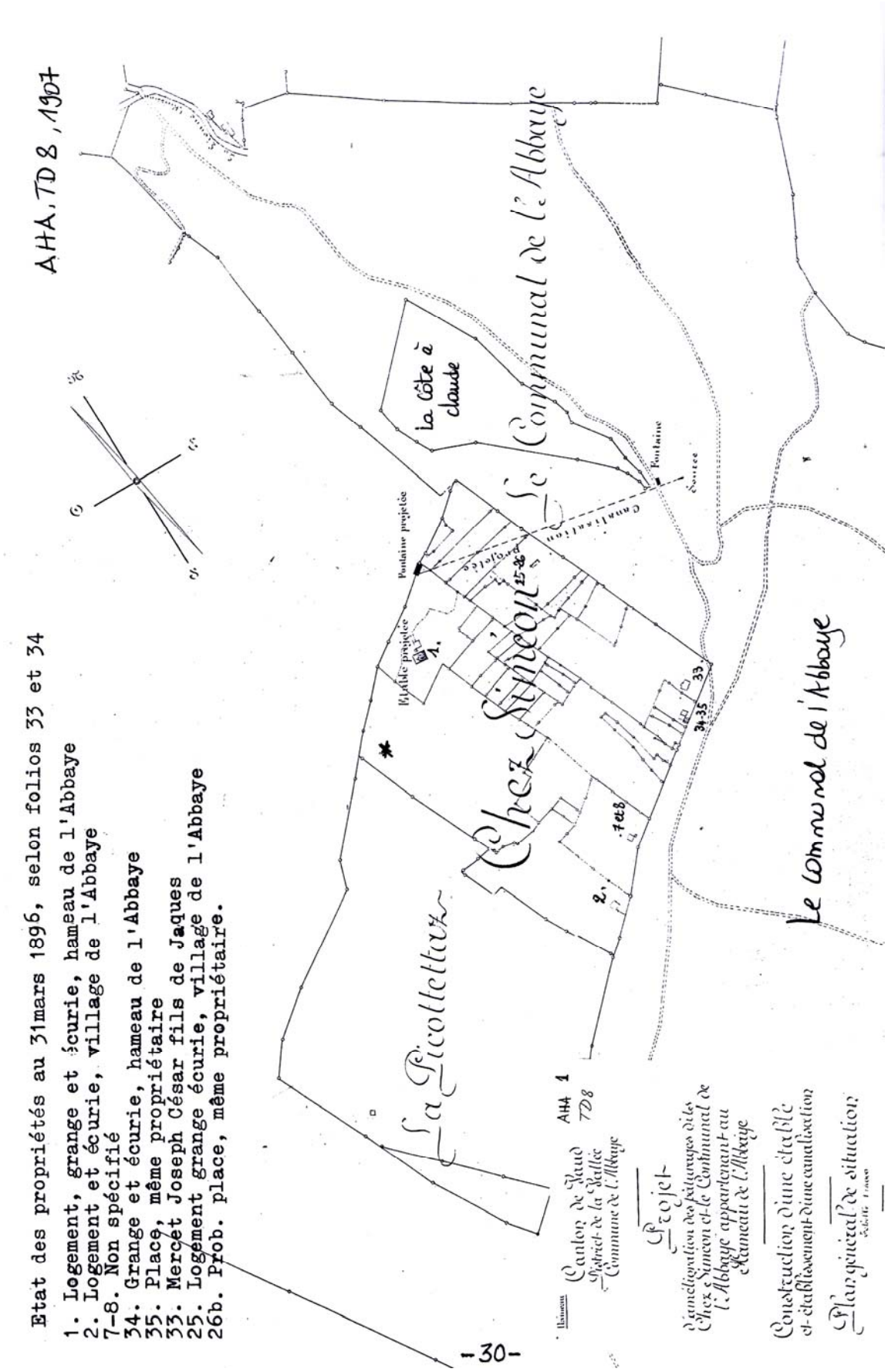

Rajouter ou entremêler : règlement d'usage du communal

Acte d'achat de la ferme anciennement de Siméon Guignard

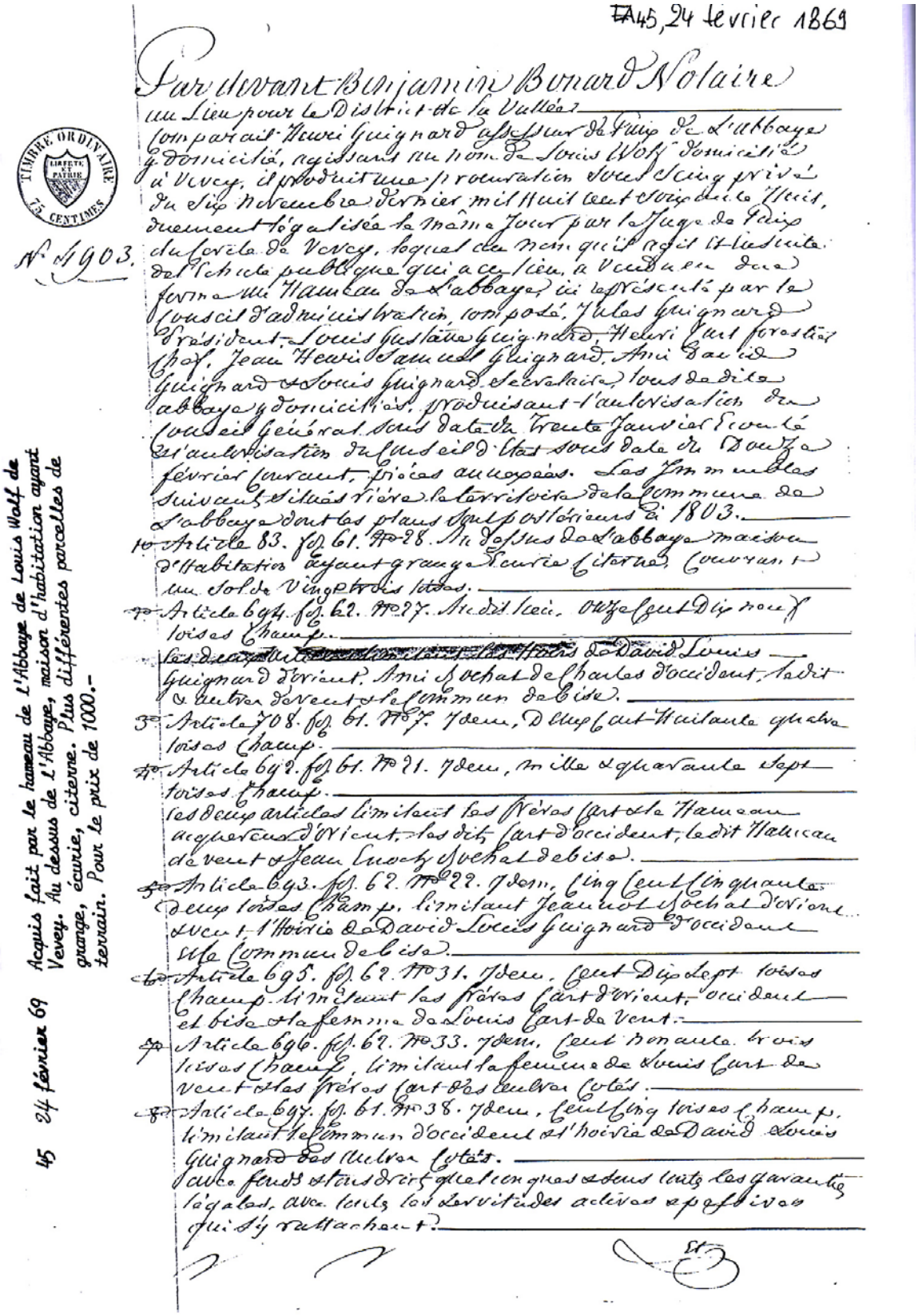

TIMBRE ORDINAIRE 25 CENTIMES

N° 1903.

45 24 février 69

Acquis fait par le hameau de l'Abbaye de Louis Wolf de Vevey. Au dessus de l'Abbaye, maison d'habitation ayant grange, écurie, citerne. Plus différentes parcelles de terrain. Pour le prix de 1000.-

45, 24 février 1869

Par devant Benjamin Bonard Notaire au Lieu pour le District de la Vallée

Comparait Henri Guignard agissant du fief de l'Abbaye y domicilié, agissant au nom de Louis Wolf domicilié à Vevey, il produit une procuration sous seing privé du six Novembre dernier mil huit cent soixante huit, duement légalisée le même jour par le Juge de Paix du cercle de Vevey, lequel dit mandataire agit et déclare en vertu de l'acte publique qui a eu lieu, a vendu en date du hameau de l'abbaye, ici représenté par le Conseil d'administration, composé, Jules Guignard président, Louis Gustave Guignard, Henri Guignard forestier chef, Jean Henri Samuel Guignard, Ami David Guignard et Louis Guignard secrétaire, tous de dite abbaye y domiciliés, produisant l'autorisation du Conseil Général sous date du trente Janvier écoulé et autorisation du Conseil d'Etat sous date du douze février courant, pièces ci-après. Les immeubles suivants situés rière la territoire de la commune de l'abbaye dont les plans ont été levés en 1803.

1° Article 83. fol. 61. No 28. Au dessus de l'abbaye maison d'habitation ayant grange, écurie, citerne, couvrant un sol de vingt trois toises.

2° Article 694. fol. 62. No 27. Au dit lieu. Onze cent dix neuf toises champ.

Les deux articles ~~[illegible]~~ Hoirs de David Louis Guignard d'orient, Ami Suchat de charles d'occident, ledit hameau de vent et le commun de bise.

3° Article 708. fol. 61. No 7. Idem, Deux cent huitante quatre toises champ.

4° Article 692. fol. 61. No 21. Idem, mille et quarante sept toises champ.

Les deux articles limitant les prés Cart et le Hameau acquéreur d'orient, les dits Cart d'occident, ledit Hameau de vent et Jean Lucey Suchat de bise.

5° Article 693. fol. 62. No 22. Idem, Cinq cent cinquante deux toises champ, limitant Jeannot Suchat d'orient et vent l'hoirie de David Louis Guignard d'occident et le commun de bise.

6° Article 695. fol. 62. No 31. Idem. Cent dix sept toises champ limitant les prés Cart d'orient, occident et bise et la femme de Louis Cart de vent.

7° Article 696. fol. 62. No 33. Idem. Cent nonante trois toises champ, limitant la femme de Louis Cart de vent et les prés Cart des quatre côtés.

8° Article 697. fol. 61. No 38. Idem. Cent cinq toises champ, limitant le commun d'occident et l'hoirie de David Louis Guignard des autres côtés.

Avec fonds et tous droits quelconques et sans toutes les garanties légales, avec toutes les servitudes actives et passives qui s'y rattachent.

Et cette vente est faite pour le prix de Mille francs des vins au cinq pour cent. Lesquels payé comptant, dont quitte.

Les droits dus à l'Etat sont réservés.

Dont acte fait et prononcé à Labbaye en présence de Christian Héber de Diesbach, Cantin de Berne, aubergiste domicilié au dentier Jacob Vallotton de Vallorbes aubergiste à Labbaye. Témoins qui ont signé avec les comparants et moi notaire. Lesdits Indroit l'Vingt et cinq février mil huit cent soixante neuf.

Ont signé: Hen. Guignard Liard de la Vallotton. L. G. Guignard
Henri Cart. Jacob Guignard Dr. Ch. Guignard Chabney
Ami Dr. Guignard. L. Guignard Sr. Héber
Jh. Vallotton. B. Bonard

Teneur des pièces ci devant mentionnées.

Bon pour procuration en faveur de Mr. l'Astlehsteur Guignard de Labbaye avec pouvoir de substitution, à l'effet de me représenter devant notaire au District de la Vallée pour procéder aux enchères publiques que je fais des immeubles ci bas désignés aux conditions qui seront lues, et pour le cas d'une vente me représenter aussi devant notaire pour passer les actes définitifs aux adjudicataires auxquels ils auront été définitivement adjugés, en reçevoir le prix lorsqu'il comptant ou par actes devant, aux conditions susdites.

Nommant ratifiant sa gestion.

ici se trouve la désignation des immeubles, qui en ne transcrit pas.

Vevey le 6 novembre 1868.

Signé Louis Wolf.

Le Juge de paix du cercle de Vevey légalise la signature de Mr. Louis Wolf apposée en ma présence au pied de la procuration d'autre part. Vevey le dix novembre mil huit cent soixante huit.

Signé Dommen Juge de paix. L. S. Fr. 2507.

Extrait du registre des délibérations du Village de Labbaye.

Séance de 30 janvier 1869.

Présidence de Mr. Henri Guignard président.

Présence de 22 membres.

Il est fait lecture d'une lettre de Conseil administratif par laquelle il annonce que le 11 décembre 1868 eut lieu des mises publiques, et est resté adjudicataire pour le prix de 1000 fr. outre les vins à 5% de dite somme, de la maison et dépendances que possède Mr. Louis Wolf au dessus de Labbaye ayant une contenance d'environ 3500 toises. Il demande à être autorisé à en passer acte pour au nom du Village.

Après une courte discussion le Conseil général à l'unanimité des membres, accorde l'autorisation demandée pour valoir bon droit.

Donné à Labbaye le 24 février 1869

Le président — Le secrétaire
Henri Guignard. — Ch. Guignard.

Extrait

Notes sur les hauts de l'Abbaye extraites des procès-verbaux

* Le commun acquis de feu Charles Guignard, de même que la vente du chalet acquis de feu Guignard pour le samedi 14 juillet à une heure de l'après-midi. (1845).

* 13 juillet 1846. Publier le foin des communs acquis de Charles Guignard.

* 13 mai 1847. La commission ayant convenu avec David Gaulaz demeurant en dessus de l'Abbaye pour l'achat du terrain qu'il possède au vent des communs dit à Charles Guignard et faisant un recoin dans le dit pâturage.

* 1847. On va traiter avec David Guignard coutelier pour une pièce de terre qui joint la partie acquise d'Abram David Siméon Rochat.

* 1859. Location des communs acquis des Berney de Groenroux.

* du 11 mars 1860. Convocation du Conseil général pour achat de terrain, 660 perches, de bois, de David Henri Guignard coutelier avec dépendances.

* 26 février 1861, mise publique des immeubles de Jean Enoch Rochat, y compris sa propriété dite au-dessus de l'Abbaye.

* 1866. Acquisition du bâtiment et du domaine de défunt Jean-Louis Guignard pour 1150.-

* 1866. Acquisition du pâturage de Charlotte femme d'Antoine Siméon Golay lieu dit sus le Saumon.

* 1867. Demander au Conseil général l'autorisation pour la vente et la démolition du bâtiment acquis avec le domaine de Louis Samuel Golay au-dessus de l'Abbaye, ce bâtiment n'étant d'aucune utilité.

* 1867. Démolition de la maison de Louis Samuel Golay.

* 1870. Vente de la propriété de l'hoirie de feu Henri Berney de Groenroux rachetée par François Louis Berney.

* 1872. Location de la maison de feu Siméon Guignard louée par Ami Cart.

* 1873. Louis Dunand pourra loger à la maison de feu Siméon Guignard.

* 1874. Offre de vente d'un domaine par Constant Cart, 3500.-, au lieu dit au-dessus de l'Abbaye.

* 1876. Propriété Charles Samuel Rochat et Constant Cart.

* 1878. Le berger peut habiter la maison de feu Siméon Guignard.

* 29 novembre 1879. Vente du domaine lieu dit Vers chez les Guignard que possédait défunt David Golay.

* 1881. Vente de pâturage que possède Charles Samuel Rochat père, Petite Coche.

* Constant Cart vendrait de même pâturage et chalet au-dessus de l'Abbaye, en 1882.

* 1882. Louis Ami Cart et son frère Henri. Mise au lieu dit au-dessus de l'Abbaye. 550.- pour chaque part.

* 1882. On démolirait la maison de Constant Cart (charpente et couverture d'une écurie aux Chalottets).

* 1883, vente des débris de la démolition de la maison de Constant Cart au-dessus de l'Abbaye.

* 1884. Construction de l'écurie adjacente à la maison de feu Siméon Guignard par Bignens de Vaulion. Conditions d'amodiation de la partie supérieure du communal. Ce pâturage n'ayant pas de désignation proprement dite, il est décidé de le porter sous la désignation La Fruitière. Henri Potterat d'Orny propose 2200.-

* 1889. Démolition de la maison Ami Cart.

* 1890. Démolition des deux maisons acquises de Henri Louis Guignard et Ami Cart pour le ragrandissement de la Picottettaz.

* 1892. Chemin de montagne. Subside. Ralongement du chalet de la Picottettaz en prenant les matériaux de démolition de la maison d'Ami Cart.

* 1893. Démolition de la maison acquise de Louis à Pierre aux Chalottets.

* 1894. Vente du domaine de Samuel Dunand.

* 1895. Ragrandissement des pâturages du village en enclavant dans ceux-ci une partie des champs et pâturages acquis de Constant Cart. Achat de terrain de Jeannette Cart.

* 1905. Vin pour la montée. 70 à 80 litres de vin blanc au prix approximatif de 40 cts le litre pour offrir aux paysans à la montée sur le communal.
C'est le cas de dire qu'on n'abreuve pas rien que le bétail!

* 1905. Domaine Mercet. Il est décidé d'écrire à César Mercet à l'Abbaye pour lui demander quel prix il ferait de son domaine des Chalottets pour le cas échéant en faire l'acquisition.
Où l'on parle du domaine au-dessus de l'Abbaye de Ami Guignard à Paris.
Mercet fixe le prix de son domaine à 2000.- se réservant le bâtiment pour le démolir et trois buissons de fayard en dessus de la maison.
Passation de l'acte en 1906.

* 1908. Reconstruction d'annexe chez Siméon.

* 1914. Achat du domaine Ami Guignard de Paris, domaine dit de la Boille, 2900.-
Et toujours 80 litres de liquide pour la montée, sans compter jambon, pain et fromage.
1914, c'est l'année où les présidents du C.A. meurent comme des mouches!

* 8 décembre 1937. Achat d'une chaudière pour le communal.

* 12 octobre 1944. Vente de la montagne de la Petite Coche. Le village est intéressé. Avec mise du 21 novembre 1944, à l'Hôtel de Ville, 30 000.- Echue à Louis Auguste Golay (pierres fines) du Sentier pour 62 200.-

* 22 mars 1945. Partage des communs de Groenroux et de la Petite Coche. Moitié/moitié pour les murs.

* 22 décembre 1951. Jean Dépraz de Chailly près de Lausanne est propriétaire de la Petite Coche.

* Alors que curieusement le 18 XII 1954, l'hoirie de Louis-Auguste Golay à Lausanne offre la Petite Coche au village de l'Abbaye. Sans que celui-ci néanmoins ne réalise le marché, trouvant assurément son prix trop élevé.

Une promenade en 1896 du côté de chez Siméon – photos diverses, dont celles extraites de l'ouvrage Dombréa, la Vallée de Joux, 1896 ou 1897.

Un vieux couple s'occupe des chèvres. Il pourrait loger à la maison des pauvres, juste au-dessus du village

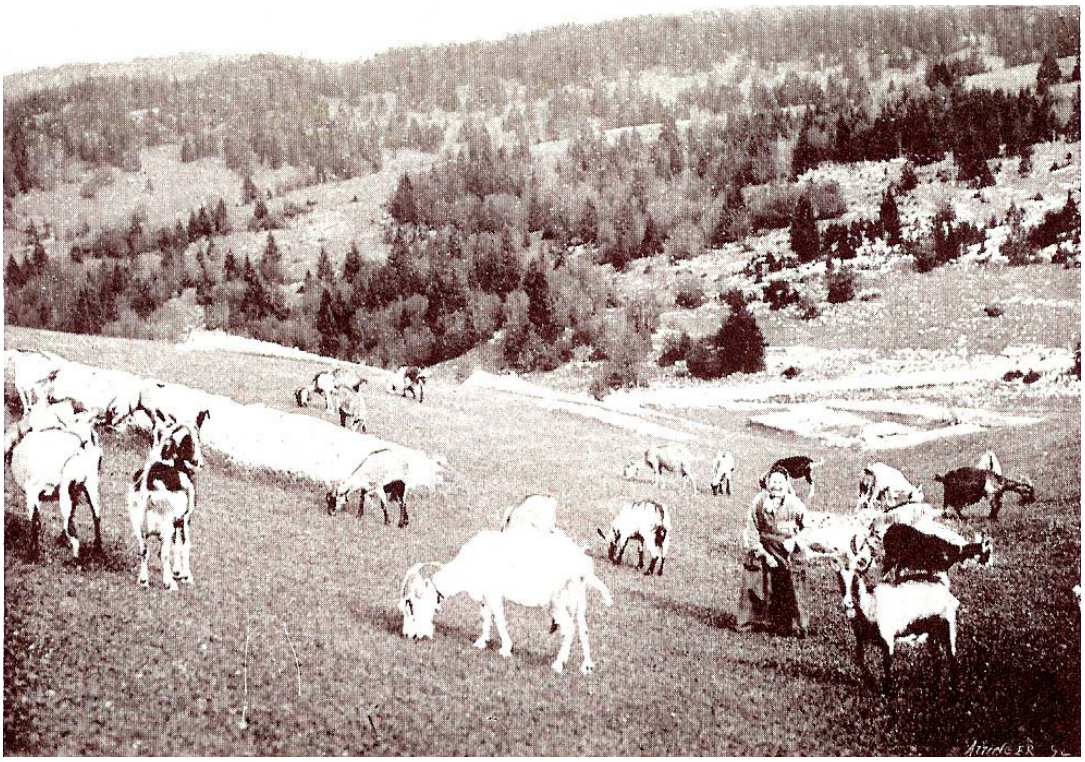

Maison des Pauvres à l'Abbaye. La bergère est à droite du cliché.

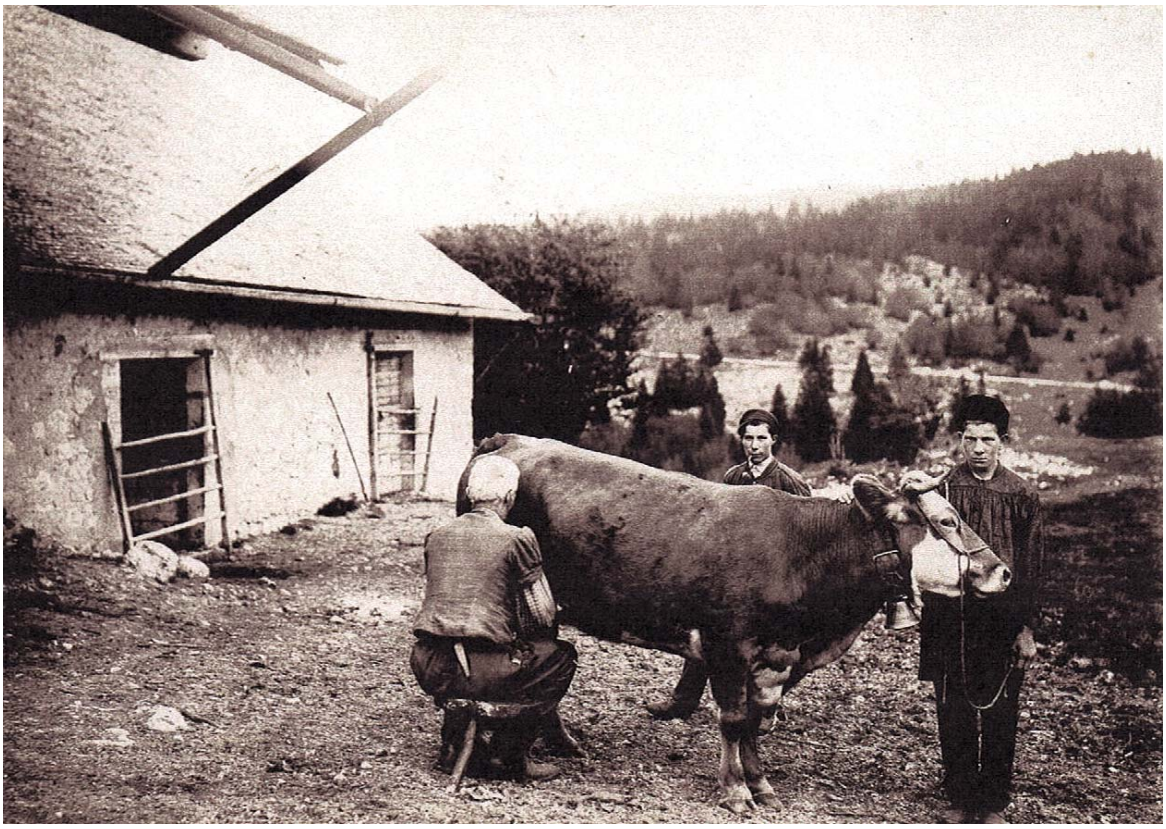

Le berger des vaches quant à lui loge au Communal où les bêtes du village sont attachées et où le berger, avec ses commis éventuels, doit les traire deux fois par jour. Le lait est ensuite descendu à la laiterie avec véhicule, char et cheval. Dans des boilles diverses on suppose. Vu la pente, on n'a pas le droit de remonter sur l'attelage.

Le berger contemple son troupeau qu'il va bientôt rapercher pour le conduire au chalet pour la traite. D'ici le paysage est splendide. Cette vue a donné une carte postale avec une image rigoureusement similaire.

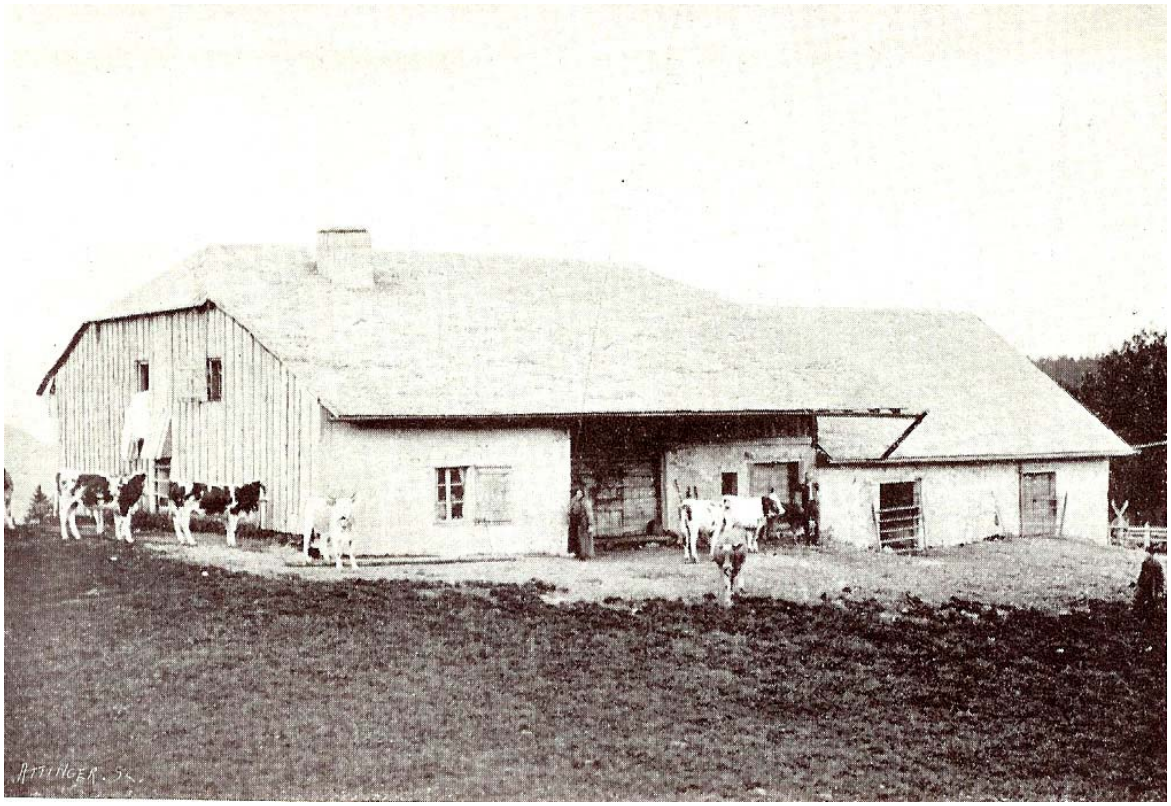

Le communal, où se trouvent les vaches laitières, tandis que le jeune prend place à la Piccotettaz, autre maison transformée en chalet à quelque distance d'ici.